

30.08.2001 - 14:50 Uhr

NOUVELLE VERSION: ATTENTION Embargo: Procès pour négation du génocide des Arméniens

Berne (ots) -

EMBARGO: Demain 31.08.2001

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le procès pour négation du génocide des Arméniens aura finalement lieu au début du mois de septembre.

L'interrogatoire des accusés commencera l'après-midi du mardi 4 septembre à 14 heures. Quatre accusés seront interrogés, en premier lieu le président de la Coordination des associations turques pendant 75 minutes, puis les autres accusés pendant 30 min. Le jeudi 6 septembre, toute la journée, le tour viendra des 13 autres accusés.

Les plaidoyers des avocats sont prévus le 7 sept. à partir de 8h15, et enfin, le verdict sera prononcé le 14 à 8h15.

Toutes les sessions sont publiques.

Le lieu sera les 4, 6 et 7 sept., Verwaltungsgerichtssaal II (utiliser l'entrée du Betriebsamt), Speichergasse 12, 3011 Bern et pour le verdict le 14, la Salle d'audience n° 220, Amthaus, Hodlerstrasse 7, 3011 Berne.

Vous trouverez des informations plus complètes sur le procès sur le site internet de l'Association Suisse-Arménie à l'adresse suivante:

http://www.armenian.ch/~gsa/Pages/Genocide/hpr_fr.html

Avec nos salutations les meilleures,

Association Suisse-Arménie

Contact :

Rupen Boyadjian

Mobile +41 76 383 85 25

[007]

[011]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001660/100009996> abgerufen werden.